Vendredi, 4 mai 1849. — 1re année. — N° 50.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. . » fr. 80 c.
Dix fois dans un mois. . . . . » — 50
Réclames. . . . . 2 — »»
Faits divers . . . . 3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.*)

AVIS IMPORTANT.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an : 32 fr.
Six mois : 16 fr.
Trois mois : 8 fr.

Depuis le 1er mai, l'administration de la *Tribune des Peuples* reçoit des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris, — 2 fr. 50 c. pour le département de la Seine et 3 fr. pour les départements.

Pour l'étranger, on ne reçoit pas d'abonnement de moins de trois mois.

Les personnes qui prendront un abonnement de TROIS MOIS à la *Tribune des Peuples* à partir du 1er mai recevront gratuitement la collection du journal et les deux cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Les abonnés des départements auront seulement à payer en sus du montant de leur abonnement la somme de *deux francs* pour frais de poste de la collection du journal.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 3 MAI 1849.

L'ORLÉANISME.

Dans l'histoire des peuples, il est un groupe d'hommes que l'on rencontre toujours. A Rome comme à Athènes, dans les temps anciens comme dans les temps modernes, nous les retrouvons à l'œuvre partout où bat le cœur d'une nation. Ils ont peu étudié l'histoire, ils ignorent même qu'ils ont eu des prédécesseurs, et cependant tous ces hommes agissent comme s'ils obéissaient à une tradition soigneusement conservée, comme s'ils étaient tous membres d'une solidarité habilement établie.

Il ne se sont point parlé, et cependant ils professent tous le même dogme : la haine de tout mouvement moral. Ils ne se connaissent pas, et cependant on trouve toujours le même instinct repulsif au fond de leur cœur pour repousser les pensées généreuses.

D'où viennent-ils? D'où sortent-ils? Quels ont été leurs maîtres? Nul ne le sait. Seulement, ce qu'on peut affirmer sans crainte d'être démenti par les événements, c'est que, si on parle du progrès religieux, ils l'arrêteront au nom de la religion; s'il se présente une question de nationalité, ils seront contre elle; si on demande une amélioration sociale, ils se déclareront contre cette amélioration.

Nous le répétons, ce n'est pas d'aujourd'hui que ces hommes agissent ainsi; ce n'est pas seulement de notre temps mais encore dans le passé. Ils sont immuables, ils ne varient pas : ils datent du commencement de la société, ils l'ont accompagnée dans toutes ses transformations, ils la suivront certainement jusqu'à sa fin.

Quel est donc le mobile qui meut ainsi tant d'individualités? Ce mobile, c'est l'égoïsme. L'égoïme qui se trouve dans tous les cœurs et que l'homme ne peut vaincre que par de grands efforts. Beaucoup ne peuvent remporter sur eux une telle victoire.

Les hommes qui se laissent aller à l'égoïsme se reconnaissent facilement entre eux. Ils ont un mot d'ordre qu'ils savent tous sans qu'on le leur ait appris.

Combien cela rapporte-t-il? voilà leur mot d'ordre, voilà la question qu'ils adressent tous invariablement lorsqu'on les engage à faire un acte de volonté.

L'ennemi marche vers nos frontières, le peuple est dans la misère, il faut repousser l'ennemi, il faut soulager le peuple, leur dira-t-on ; a ces appels du patriotisme, de l'humanité ils opposeront toujours leur froide et impassible question : *Combien cela rapporte-t-il?*

Pas un projet ne sera formé, pas une modification à la loi ne sera proposée qu'immédiatement ces hommes ne tentent d'arrêter tout progrès avec la même question.

Toutes les nations, avons-nous dit, recèlent dans leur sein cette lèpre de l'égoïsme résumé en quelques hommes; la France depuis quelque temps ressent plus que toute autre les fâcheux effets des agitations suscitées par les menées de ces égoïstes. Jusqu'alors ils n'avaient pu s'emparer du pouvoir chez aucun peuple, depuis peu ils dirigent les destinées de la France.

En 1789 l'élan national brisa les entraves du peuple. L'égoïsme ne fut pas écouté. Cependant il ne désespéra pas de son avenir; il renoua ses trames rompues, il attendit des jours meilleurs. Un moment il trouva même que la révolution avait du bon : il spéculait sur les biens du clergé, des émigrés, les achetant à vil prix, les revendant à beaux bénéfices aux paysans.

Peu à peu, l'égoïsme redevint insolent. Riche par des spécolations, il commença à demander tout bas à quoi bon Marengo et Austerlitz, qu'avait-on besoin de Wagram ou de la Moskowa?

Ils étaient riches, les hommes au cœur de pierre, ils ne pensaient plus qu'à jouir de leur fortune, qu'à augmenter leurs richesses, et tandis que les enfants de la France succombaient glorieusement écrasés même par leurs victoires, ils criaient eux, les egoïstes : *Vivent nos amis les ennemis!*

Vivent nos amis les ennemis! C'était là, en 1814 et en 1815, le cri de joie de tous nos grands et nos petits Crésus, c'était là leur cri de guerre ou plutôt leur cri de fortune.

En effet, l'egoïsme avait rapidement calculé ce que pouvait rapporter l'invasion. D'un coup-d'œil, il avait vu, à la suite des désastres nationaux, le pillage des paysans par les Cosaques et le fruit de ces rapines s'engloutir dans son escarcelle. Il avait vu les contributions de guerre imposées aux villes et partagées entre les généraux ennemis, et ces contributions dépensées au profit de son coffre-fort. Il avait vu une série d'emprunts contractés pour payer ces contributions et se sentait seul capable de faciliter ces emprunts pour en profiter.

Il avait vu un essaim d'émigrés redemandant à grands cris leurs biens, et, dans l'impossibilité de faire cette restitution, il avait pressenti le MILLIARD!

A cette vue les appétits de l'égoïsme surexcités tout à coup n'eurent plus de frein. Déposant toute pudeur, les esclaves de cette passion se vautrèrent aux pieds de l'invasion.

L'égoïsme avait trouvé son dogme : c'était l'invasion; il eut son temple, ce fut la Bourse. Il eut aussi ses grandes joies : ce furent les jours marqués de deuil pour les peuples, les jours des batailles perdues et des fusillades.

L'armée de l'émancipation européenne succombe, Waterloo met la Bourse en joie.

Ney, Labédoyère, les frères Faucher sont assassinés juridiquement, Brune et Ramel sont frappés par les sicaires de l'invasion; la Bourse hausse.

En vérité, la Bourse est bien le saint des saints de l'égoïsme; on y sacrifie chaque jour le sang des peuples en l'escomptant en hausse!

Cependant, si le temple de l'égoïsme, la Bourse, si son dogme, l'invasion et les fusillades, étaient trouvés, il lui manquait le magistrat, le grand pontife, le coordonnateur de la doctrine; 1830 le fournit.

La France voulut effacer les souvenirs de 1815; elle fit 1830; mais, confiante comme toujours, elle se laissa imposer Louis-Philippe. Dès ce moment la religion de l'égoïsme fut complète : l'Orléanisme se révéla dans toute sa nudité.

Jusqu'alors il n'y avait pas de nom pour désigner la secte, Louis-Philippe fournit celui de sa famille, Il fit mieux, il s'appliqu'à à mettre uniquement en action toute la doctrine du *Combien cela rapporte-t-il?*

Ne reconnaissant pas d'autres vérités que cette interrogation, il s'efforça de faire partager sa croyance à toute la nation.

La Pologne veut être libre, l'Italie le veut aussi : la Pologne et l'Italie sont sacrifiées, non parce que les batailles tuent des hommes et que l'égoïsme a peur pour ses enfants, mais parce qu'une bataille coûte de l'argent.

Le *Combien cela rapporte-t-il?* fit partie de la langue officielle ; il fut démontré que l'Orléanisme était la meilleure forme de gouvernement possible parce que, disaient les harangues de la couronne, *la prospérité est de plus en plus croissante.*

Cette idée que tout devait se côter, s'escompter était tellement entrée avant dans le cœur du monde officiel que, lorsque la France cria de sa voix formidable : RÉFORME OU RÉVOLUTION, il se mit à rire, le monde officiel. En effet, que pouvait rapporter la réforme? Plus de dignité dans le gouvernement, plus de liberté dans les institutions; or, la dignité et la liberté ne se cotent pas à la Bourse. On ne crut pas à la sincérité de ce cri : *réforme.* Quant au second terme de la volonté populaire : *révolution*, on y crut encore moins. Comment ajouter foi en effet à la possibilité d'une révolution qui, non seulement ne rapporterait rien, mais compromettrait toutes les fortunes!

Ainsi se trompa l'Orléanisme; il jugea la France d'après son propre cœur; ne trouvant pas de bénéfices d'argent à accorder la réforme, il la refusa.

En quelques heures, le 24 février vint prouver à l'Orléanisme la vanité de ses illusions.

Louis-Philippe parti, restèrent ses élèves, les membres de la religion du : *combien cela rapporte-t-il?*

Nous dirons quelle fut leur conduite depuis Février, et comment ils sont parvenus à faire douter de l'avenir de la Révolution.

Les hommes de l'avenir prennent un vif intérêt à la cause des Hongrois, parce que *ce peuple attaque avec succès* un empire qui représente le vieux principe monarchique, parce qu'en se battant contre l'Autriche, chez qui les vieilles idées ont leurs plus profondes racines, le Peuple Hongrois se bat pour la liberté.

Les hommes du passé, au contraire, voient ce triomphe avec douleur, il ne veulent pas croire aux victoires de ce Peuple héroïque, parce qu'ils désirent le voir vaincu; ils ne peuvent lui pardonner d'avoir osé s'élever contre le plus ferme soutien de l'ancien ordre politique et social. C'est donc avec regret que nous avons vu les Slaves méridionaux s'allier avec l'Autriche, mais nous n'avons jamais été étonnés de voir les rétrogrades se féliciter à chaque nouveau succès des Croates.

Nous nous sommes toujours montrés les plus ardents à encourager les Hongrois, mais un fait suffirait pour intervertir notre rôle et celui des rétrogrades. Du moment où les Hongrois s'arrêteraient à mi-chemin pour accepter des concessions de la plus perfide des monarchies, du moment où ils uniraient leurs armes à celles de cette vieille marâtre, pour l'aider à opprimer la nationalité et la liberté du pays slave, nous nous déclarerions sans hésiter les adversaires de la cause hongroise.

Ces réflexions se sont présentées à notre esprit du moment où nous est parvenue cette nouvelle, vraie ou fausse, que la diplomatie allait s'interposer dans cette guerre héroïque et sainte.

Certainement on ne fait pas la guerre pour détruire, et détruire sans fin; il est évident que toute guerre doit se terminer par un traité ou une convention plus ou moins onéreuse pour une des deux parties. Mais nous aurions trop bien auguré de Kossuth et des Hongrois, si l'intention qu'on leur prête de vouloir traiter avec l'Autriche et sur les bases qu'on nous a indiquées, n'est pas supposée, mais réelle.

Nous ne pourrions nous empêcher de plaindre Bem, Dembinski, et les Polonais qui servent sous leurs ordres, si leur dévouement, leurs efforts n'avaient réussi qu'à affermir une monarchie vermoulue, et à laisser la Galicie dans une situation presque identique a celle dont elle veut sortir.

C'est à Vienne seulement que les Hongrois doivent traiter de la paix, et, victorieux ou vaincus, à Vienne ou ailleurs, ils ne peuvent oublier les droits de peuples opprimés qui demandent leur libertéet leur existence nationale.

Que les Hongrois n'oublient pas non plus que l'Autriche a encore une armée en Italie, qu'ils se rappellent que la parole des monarques n'est jamais tenue quand ils traitent avec ceux qu'ils nomment des rebelles.

Qu'ils fassent un traité avec l'Autriche, mais uniquement pour secouer sa tutelle et pour former une fédération avec les Slaves, leurs uniques alliés, leur unique salut.

L'armée autrichienne est en pleine retraite et ne s'arrête que sur le territoire autrichien, dans les environs de Bruck, de Himberg et d'OEdenbourg. Il parait qu'elle se concentre pour couvrir la capitale. Le 26 avril, on entendait à Vienne une vive canonnade. On supposait que le bruit arrivait des environs de Presbourg. On a distribué des munitions de guerre à la garde nationale en Moravie, et toutes las caisses de cette province sont arrivées à Olmütz, ce qui prouverait que les Hongrois avaient franchi la frontière. A Vienne, on a garni en toute hâte les bastions de canons et de mortiers, pour contenir les habitants des faubourgs.

Une lettre arrivée hier à Paris rapporte que le général Welden est devenu fou. et qu'une pareille maladie a atteint le ministre autrichien Stadion.

D'après les deruières nouvelles de Vienne, on ne doutait plus de la marche de 80,000 Russes pour porter secours à l'Autriche. Ils arrivent de la Valachie et de Pologne. Le corps principal se dirigera immédiatement en Hongrie par Biala et Teschen; il ne sera pas envoyé par le chemin de fer prussien pour éviter des collisions avec le corps d'observation prussien qui se concentre en Silésie. On dit même qu'une partie du corps russe est destinée à tenir garnison à Vienne. D'après une autre correspondance, 55,000 Russes marchent par Cracovie vers la frontière de la Moravie. On les transportera d'Oderberg par le chemin de fer, de sorte qu'ils pourront arriver à Neutra en Hongrie au bout de quelques jours.

Voilà ce qu'annoncent les correspondances et les journaux allemands; cependant, nous pouvons affirmer que, jusqu'à présent, aucun corps d'armée russe n'est entré en Hongrie.

Les journaux donnent aujourd'hui la liste des généraux polonais qui combattent dans les rangs hongrois. A l'exception de Bem et de Dembinski, tous les noms des autres prétendus généraux nous semblent apocryphes ou singulièrement défigurés. Quant aux général Klapka, il est Hongrois.

L'empereur Nicolas n'est pas sans inquiétudes. Le libéralisme russe se réveille à Saint-Pétersbourg et à Moscou. Les soldats murmurent, les paysans se révoltent et les boyards conspirent. Voilà l'état présent de la Russie; mais si on l'examine du côté de ses conquêtes, on trouve plus d'un sujet de prévoir l'éclosion de grands événements dans ce vaste empire.

Les Circassiens ont recommencé leurs glorieuses batailles. Les Turcs sont sur le point de déclarer la guerre. La Pologne tressaille de l'impatience d'entendre sonner l'heure de sa résurrection. Voilà l'extrait fidèle des rapports qui nous arrivent de ce pays. Nicolas a transporté sa résidence à Moscou; toute sa famille et un corps de guides réunis l'y ont accompagné.

Le motif de ce changement subit est inconnu; les uns l'attribuent à l'esprit trop libéral des habitants de Saint-Pétersbourg, où tous les journaux et les brochures, même socialistes, se trouvent répandus à profusion. Les autres, au contraire, affirment que les Moscovites, étant toujours en opposition avec le gouvernement, sont, aujourd'hui plus que jamais, disposés à changer le régime absolu des czars.

Le général Oudinot est arrivé aux portes de Rome avec un corps d'armée composé de 6,000 hommes. Il n'a éprouvé aucune resistance dans le trajet, et il est entré immédiatement en négociations avec les triumvirs. Il est probable qu'il attendra, pour entrer dans Rome, que le reste de ses troupes, échelonnées près de Civita-Vecchia ,soit venu le rejoindre.

Telles sont les nouvelles apportées aujourd'hui par la correspondance ordinaire. Mais il paraît que de graves événements ont surgi tout à coup depuis leur expédition, le gouvernement a dû recevoir cet après-midi une dépêche extraordinaire qui l'informe que, vu des difficultés survenues tout à coup, M. Oudinot aurait été obligé de rétrograder.

On ne parle pas de combat, il n'est pas question de lutte, mais on affirme que les Français et les Polonais résidant à Rome seraient venus au devant de l'armée et que le résultat de cette démarche aurait été la retraite de nos troupes. Pourquoi ce mouvement rétrograde? c'est ce qu'on ignore.

Le *Moniteur du Soir* ne dit pas un mot des dépêches reçues par le gouvernement. Nous n'aurons, nous, que demain des nouvelles positives.

On a répandu le bruit à l'Assemblée nationale qu'un corps d'armée autrichien est entré en Toscane et doit marcher sur Livourne pour y étouffer, suivant l'expression des réactionnaires qui propagent ce sinistre bruit, le dernier germe de la révolution.

Les mêmes personnes répètent aussi que les Napolitains ont débarqué, de leur côté, à Ancône et occupent la ville.

Il paraît certain que le pape Pie IX est très affligé de l'intervention étrangère dans ses états et dans le différend entre lui et son peuple. Cette affliction il a dû la témoigner aux ambassadeurs des diverses

puissances, en ajoutant qu'il appréhende et qu'il refuse même d'entrer dans la capitale du monde catholique par la force des baïonnettes étrangères.

L'Italie, qui au mois de mars 1848 s'était relevée si forte et semblait si pleine de vie, est de nouveau agonisante. En Sicile, la soumission de Palerme met à néant toute résistance, et les Siciliens vont retomber sous le joug de ce roi qui n'a jusqu'à présent signalé son règne que par la destruction et le massacre. Le parlement napolitain, dissous depuis longtemps, n'a aucune chance de se réunir de nouveau, et le bon plaisir sera comme auparavant la loi du pays.

La République romaine, pressée bientôt entre les troupes françaises et les troupes napolitaines, tombera peut-être avant d'avoir pu achever sa constitution.

La Toscane a repris la bannière du grand-duc et l'autorité monarchique règnerait partout sans conteste si la courageuse Livourne ne semblait décidée à soutenir les assauts de la réaction.

Venise nous offre un spectacle plus consolant. Là tout se prépare à la défense; toute la ville ne bat que d'un même cœur. Tous les citoyens animés d'une même pensée, celle de l'indépendance, ne reculent devant aucun sacrifice, à chaque appel du gouvernement ils répondent en apportant de nouvelles offrandes. Des avis reçus d'Italie annonçaient que la France et l'Angleterre s'étaient interposées entre Venise et l'Autrichien.

Cette nouvelle est-elle vraie ou faut-il croire ce qu'on annonce, que déjà le feu a été ouvert contre Malghera, l'un des forts avancés que défendent Venise? Nous ne pouvons nous prononcer. Mais ce que d'avance nous pouvons prédire, c'est que la médiation anglo-française ne produira pas plus de fruits pour Venise qu'elle n'en a produit pour la Sicile.

Si nous jetons les yeux sur la Lombardie, nous les détournerons avec dégoût. Les pères incorporés dans des régiments à la place de leurs fils absents ou fugitits, les mères jetées dans les cachots pour les forcer à trahir la retraite de leurs enfants, des taxes énormes qui équivalent à une confiscation frappées sur toutes les familles, chaque jour quelque sanglante exécution, tel est l'affreux tableau que présente la Lombardie.

La France assistera-t-elle toujours impassible à ce spectacle de désolation ?

Le Piémont, nous parlons du Peuple, malgré ses récents désastres, ne semble pas avoir perdu tout courage. L'occupation d'Alexandrie a ulcéré tous les cœurs et froissé l'amour-propre national. La France n'avait-elle pas le droit de s'opposer à cette occupation ? Couverts par Alexandrie, s'appuyant sur Mantoue, Peschiera, Vérone et Legnago, les Autrichiens peuvent à leur gré s'étendre dans la Toscane et dans les Etats romains, ou faire une promenade jusqu'à Nice et Chambéry. Qui sait si l'envie ne leur prendra pas quelque jour de pousser jusqu'au Var ou à Pont-Beauvoisin ?

Malgré la situation dont nous venons de retracer le sombre tableau, l'Italie n'a pas perdu tout espoir. Elle vit dans cette croyance que des efforts mieux combinés la rendront un jour à l'indépendance et à la liberté.

Grâce au courage civique et au dévouemant patriotique des libéraux napolitains, le dernier *firman* relatif à la presse n'a pas fait tout le mal qu'on pouvait en attendre. Malgré les conditions les plus dures imposées aux journaux, et surtout le cautionnement énorme exigé par le fisc, de nouvelles feuilles remplacent celles qu'ont tuées récemment les arrêts de la cour criminelle. La *Liberta italiana*, après avoir changé de nom deux fois, pour tromper les rigueurs du pouvoir, vient de renaître encore sous le titre de la *Stampa* (la *Presse*), et ses rédacteurs font de l'opposition aussi vive qu'il est possible d'en faire en présence d'un gouvernement qui n'a de constitutionnel que le nom, et dont la force brutale forme l'unique base !

On sait que les Iles Ioniennes, après avoir réclamé en vain, pendant bien longtemps, l'accomplissement des promesses de 1815, viennent d'obtenir de l'Angleterre la liberté de la presse. Aussitôt, plusieurs journaux ont été fondés, parmi lesquels on compte la *Patrie*, feuille politique, publiée à Corfou, moitié en grec, moitié en français, et dont on pourra juger l'esprit par les deux passages que nous allons rapporter.

Le premier est extrait d'un excellent article, intitulé : *De la mission de la presse dans les sept îles.*

S'il est un fait que désormais on ne puisse plus contester, c'est que l'opinion publique est la reine des sociétés modernes. Le droit, qui émanait autrefois de la conquête, de la naissance ou de la consécration religieuse, n'est fondé aujourd'hui que sur la raison sociale, proclamée et formulée par la volonté nationale. Mais le règne absolu du droit suppose une entière indépendance. L'opinion publique, dans les pays libres, n'a d'autre obstacle qu'elle-même. Son triomphe peut être retardé pas l'obstination aveugle des minorités qui sont au pouvoir, elle peut même essuyer des défaites, mais elle ne saurait entièrement succomber. Tôt ou tard, elle se fait reconnaître et elle triomphe, soit par des réformes pacifiques, soit par des révolutions matérielles.

Dans un autre article, où l'on expose en détail les nombreux griefs que les habitants des îles Ioniennes ont contre le gouvernement britannique, qui a été envers elles plutôt oppresseur que protecteur, nous trouvons ces paroles significatives :

Que la puissance protectrice se persuade enfin que le peuple si intelligent des sept îles se souvient avec regret des droits et de l'indépendance dont il jouissait jadis, ainsi que des promesses qui lui ont été faites pour le maintien de ses libertés. Il connaît aussi les droits qui lui ont été garantis par le traité de Paris. Il sait que la transgression des clauses d'un traité par une des parties contractantes peut rendre le traité nul par rapport aux autres. Il sait qu'une constitution établie ou plutôt imposée par une assemblée illégalement constituée pourrait être regardée comme nulle et non avenue. Il connaît enfin tout ce qu'il peut espérer aujourd'hui, lorsque l'édifice vermoulu de l'absolutime, qui a jusqu'à présent opprimé trop de peuples en Europe, s'écroule de toutes parts sous l'anathème de l'opinion publique.

On le voit : en Orient comme en Occident, l'esprit de liberté et le sentiment national se font jour, et il devient de plus en plus évident qu'il n'y aura pas de paix en Europe tant qu'ils ne seront pas satisfaits !

Au clergé officiant dans l'anniversaire du 4 mai.

Nous avons, dans un précédent article, dessiné la ligne que le clergé a tenue depuis que la France s'appelle République. Avant d'entrer dans des considérations plus élevées, signalons cette hypocrisie générale à laquelle il s'associe en ces jours d'anniversaire de la Constitution.

Que la fraction appelée orléano-légitimiste n'ait rien tant à cœur que d'étouffer l'esprit de cette République dont elle ne supporte le nom que pour attendre le jour où elle pourra le biffer sans péril, c'est un fait de toute évidence. Que ce parti politique masque ses œuvres, dénie le sens de ses actes et s'efforce de donner le change sur ses vues, cela se comprend de la part d'hommes qui, croyant n'avoir d'autre compte à régler qu'avec la terre, attendent du succès toute leur justification; mais que le clergé lui vienne en aide avec le même esprit d'hypocrisie et dans des vues toutes relatives à son bien-être temporel, c'est-un fait d'une plus haute gravité, c'est un mensonge religieux dont tout chrétien a le droit de lui demander compte.

Voici que le clergé fait retentir les temples de ses chants du *Te Deum*, voici qu'il monte à l'autel pour offrir au ciel des actions de grâce pour cette Constitution républicaine, voici qu'il fait parler la pompe du culte en faveur de cet ordre nouveau : en face de ces solennités de commande écrivez en gros caractères sur les murs du temple la vérité bien connue des pensées, des sentiments et des vœux de ce monde officiel, fonctionnaire ecclésiastique ou civil. Mettez en relief d'un côté les prières de la bouche et de l'autre les désirs du cœur; faites lire à découvert ce qui se dit dans le secret de l'âme et même à l'oreille ou à demi-voix entre les comparses de cette mystification publique, et dites s'il peut y avoir pour le peuple qui réfléchit quelque chose de plus capable d'effacer de son cœur toute foi au ministère sacerdotal, toute confiance à sa prédiction, toute vénération pour les ministres des autels.

Quoi! dirons-nous au clergé, vous voulez moraliser le peuple en lui inculquant les principes divins de cette religion qui contient la vérité et la vie; et devant lui qui sait vos pensées secrètes et qui connaît votre alliance avec les ennemis de cet ordre que vous solennisez, vous venez mettre cette religion sainte, sacrée et toujours véridique au service des partis et l'employer à tromper sa confiance; vous appelez le peuple à venir vous entendre pousser au ciel des supplications pour la durée d'un ordre de choses dont vous appelez la chute tout bas! De bonne foi, comment vous jugera-t-il, et la religion elle-même avec vous?

Affirmons-le sans crainte, les parodies religieuses, le mensonge à l'autel, les solennités hypocrites portent au sentiment religieux dans le cœur du peuple un coup bien plus mortel que les écarts du prêtre ou les attaques de l'incrédulité.

La sincérité dans les fonctions du prêtre, la vérité dans les cérémonies du culte importent grandement au salut du monde. Quand tout roule sur le faux et que les partis prennent des masques, malheur au peuple dont le clergé met son ministère au service de ces passions de la terre; il bannit la sainteté du sanctuaire et détruit le dernier refuge de la vérité.

Nous ne contestons pas au clergé le droit d'avoir son opinion politique et de la défendre légitimement, mais en qualité de ministre de la religion il faut, sous peine d'apostasie, qu'on trouve en lui dans tous ses actes religieux la franchise, la sincérité, la vérité, la loyauté. C'est devant Dieu qu'il agit dans une solennité religieuse, et s'il y a désaccord entre ses sentiments et son ministère public, il s'élève du fond de tous les cœurs une indignation et un mépris qu'on ne sent point au même degré pour les fonctionnaires civils dont il exécute le commandement. C'est que ceux-ci ne parlent qu'au nom de leurs intérêts personnels; s'ils appellent à leur aide les cérémonies de la religion, le public sait que ne croyant à rien dans le vrai sens de ce mot, c'est un instrument qu'ils emploient comme une parade, une revue militaire où tout autre moyen propre à donner de l'éclat. Mais le prêtre parle au nom du ciel et la foi des Chrétiens a raison de s'indigner profondément si, ministre du Dieu de vérité, il vient profaner un ministère qui doit rester inaccessible aux misérables passions humaines.

Au Journal la RÉFORME.

L'armée française vient de débarquer à Civita-Vecchia.

La Révolution de 1848 semblait être faite pour la délivrance des Peuples. Cette prévision fut fausse, et on peut dire que l'Europe, qui est la patrie de la civilisation matérielle, est encore moralement barbare. Qu'on nous dise le pays où la loi serait la justice, où la liberté serait l'être, où le droit vivant des Peuples serait le gouvernement établi, c'est-à-dire la République. Non, ce pays n'existe pas.

Regardons l'abîme, envisageons la honte : l'esclavage est la loi dominant sur la majorité de l'humanité.

La philosophie a délivré l'âme, mais elle ne s'est pas proclamée souveraine. Hommes du temps, c'est la foi qui nous manque, c'est la vie qui ment à la proclamation de nos croyances, et nous n'avons pas encore le courage de nous démasquer nous-mêmes. Si aujourd'hui nous ne sommes pas destinés à être courbés sous la nécessité purifiante du malheur; si un cataclysme ne fond pas sur la fausse architecture de notre vie sociale, la première chose à faire pour la régénération, c'est de voir clair en nous-mêmes et de nous dire : Nous sommes des menteurs ou des lâches; des menteurs! car nous parlons de principes! des lâches! car nous n'avons pas le courage de mourir pour nos principes!

Comment! le gouvernement provisoire et l'Assemblée, la tradition glorieuse, l'inspiration du Peuple dans les moments sublimes, et l'esprit de nos lois proclament la justice dans les rapports des Peuples; la nation se fait République, c'est-à-dire personnalité vivante, responsable de ses actes et de sa parole, et l'on voit les armées, les flottes, les décrets et le drapeau de la France marcher au renversement d'une République! Et ce pays ne sent pas le frémissement de la mort à la vue du mensonge! Et la honte ne surgit pas dans la conscience pour dementir la trahison! On voit des soldats qui vont être tués, qui vont tuer pour la cause la plus injuste, et le remords du crime, le spectacle de l'assassinat ne nous réveillent pas! Non, nous ne sommes pas en République, nous ne sommes pas un Peuple responsable! Nous avons toujours la monarchie, car nous sommes toujours indifférents à l'action de la patrie. De tels signes, Français, signifient une chose : l'abdication de la France, la mort de l'initiatrice du monde. A un autre Peuple, donc, cette place sublime, car la justice ne mourra pas!

L'histoire de la révolution dira deux choses : Il y eut un beau moment d'héroïsme, qui fut effacé par un crime capital; il y eut un moment de liberté qui fut enseveli dans des jours d'abdication; il y eut un moment de justice anéanti par le retour du mensonge.

Jour de désespoir pour le cœur d'un patriote que celui où il voit la patrie trahissant la patrie à l'étranger. Ne répondons pas; les sophismes ne peuvent rien. Il faut un silence de mort, ou le démenti des actes.

Comment croire que la France de la Révolution, qui devait promettre, qui avait promis, d'appuyer de développer le code la liberté et de la moralité dans le monde; comment croire que cette France, après Février, au lieu d'obéir au devoir et à son inspiration, se soit chargée d'introniser le scepticisme, de rétablir les injustices et les tyrannies séculaires ? Elle promet de défendre l'indépendance des Peuples, et elle regarde impassible le massacre des populations de l'autre côté de ses frontières; elle provoque la république chez les nations opprimées, et, après leur affranchissement, elle se lève pour les écraser! Elle est la fille aînée de la philosophie et de la vérité, et elle va sceller d'elle-même le mensonge des mensonges, la monarchie dans les consciences, la papauté!

Est-ce l'Autriche? est-ce le tzar qui s'avance vers la cité éternelle? Non, c'est l'armée de la République française qui vient de débarquer à Civita-Vecchia.

Et à présent, nous le demandons, où est l'Assemblée nationale, où est la Montagne, où sont les représentants du Peuple? Voit-on la presse se dresser unanime pour faire éclater l'indignation de la conscience; voit-on le pays pousser un cri de réprobation et rétablir la vérité? Non; nous entendons le silence de l'indifférence.

Alors, adieu France, il faut un nouveau monde; tu tombes dans le cimetière des empires. Nous n'avons plus qu'une seule parole à t'adresser : as-tu bien vu l'avenir, ô France? Sais-tu ce qu'on écrira sur ton tombeau ?.....

FRANCISCO BILBAO.

Les partis en Espagne.

(Sixième article.)

LES SOCIALISTES.

Ils ne formaient pas réellement encore un parti en Espagne : à cet égard, nous croyons que la Péninsule Ibérique n'est pas plus avancée que l'Italie et la Hollande. Dans ces trois pays, les évolutions protestantes de la raison n'ont pas encore dépassé la phase politique; et si nous étions appelés à tracer la série chronologique des nations par rapport aux idées socialistes, nous placerions, sous ce point de vue, les trois Peuples que nous venons de nommer après la Belgique, qui suit immédiatement la France et l'Allemagne.

Lorsqu'on fera l'histoire des idées appelées socialistes en Espagne, on sera obligé de signaler deux sources différentes et bien éloignées l'une de l'autre. L'existence de la première sera constatée dans les ouvrages de nos économistes de la seconde moitié du seizième et de tout le dix-septième siècle. Ces écrivains, devançant leur époque, ont énoncé les principes fondamentaux de la théorie de la richesse basée sur le travail, bien avant que le célèbre Adam Smith l'eût formulée en corps de doctrine scientifique. Nous avons aussi trouvé dans des écrits de la fin du seizième siècle les doctrines des écoles les plus avancées de l'époque actuelle, contre l'usure, qui n'a pas été combattue par les doctrines chrétiennes, dont les pères de l'Eglise ont été les plus courageux apôtres, mais sous le point de vue purement économique.

Nous nous contenterons de citer l'ouvrage du père Mercado, intitulé *Tratos y Contratos*, imprimé en 1587, et les écrits de Caja de Leruela, Sancho de Moncada, Gutierrez delos Rios, Alvarez Osorio, Perez de la Oliva et Martinez de la Moeta. En effet, avant même que Davenant eût publié en Angleterre sa théorie économique sur la suprématie exclusive des richesses consistant en or et en argent, le plus grand nombre des publicistes espagnols que nous venons de nommer, avait déjà établi et démontré que le travail était la seule source réelle de la richesse; que les états n'avaient pas besoin de mines pour êtres riches; qu'afin d'obtenir que personne ne se trouvât dans le besoin, la seule chose à faire c'était que personne ne fût oisif; que l'argent était plus nuisible qu'utile, et en aucune manière indispensable; que pour augmenter le travail, source de la richesse, il fallait augmenter les consommateurs; que la liberté absolue du travail était la première des conditions économiques; que les contributions et les impôts sur le travail et la circulation étaient les ennemis mortels de cette liberté, etc.

Mais ces idées, dont le développement logique menait directement aux doctrines de la science rationelle, furent abâtardies par l'invasion des doctrines anglaises, qui tendirent à établir dans les principes de la science le *fait* de la suprématie du capital comme agent de la richesse à la place du *droit*, qui constate la suprématie du travail. Depuis lors, l'histoire de l'économie politique en Espagne se trouve confondue avec celle des pays voisins qui ont développé ces doctrines. L'ancienne source des idées contraires au capital et en faveur du travail s'est tout à fait tarie. Nos économistes modernes semblent même l'avoir oubliée; et par conséquent, les idées socialistes que nous trouvons aujourd'hui en Espagne ne reconnaissent point une telle origine. Elles ne sont nullement la suite ou la tradition des principes proclamés chez nous au seizième siècle; leur source est plus récente, et elle relève plutôt du contact de la France que de la force intellectuelle des esprits, et moins encore de la surexcitation produite par des besoins sociaux qui ne sont pas encore nés en Espagne.

Avant d'exposer ces idées, dont la source est étrangère à l'Espagne, nous devons faire mention des doctrines plus avancées encore d'un célèbre économiste espagnol, dont le nom figure honorablement dans l'histoire de la science. C'est M. Florez Estrada, auteur d'un traité général d'économie politique, publié à Londres, en espagnol, en 1828, et traduit plus tard en français. Une dernière édition, considérablement augmentée, parut à Madrid en 5 volumes en 1840. L'auteur la fit précéder, en 1839, de la publication d'un chapitre tout nouveau, sous le titre de : *La question sociale, ou origine, étendue et effets du droit de propriété.* Dans ce travail remarquable et hardi, l'auteur reconnaissant ce principe fondamental que toute richesse vient du travail, conclut à l'injustice du *droit de propriété territoriale*; car, dit-il, le droit de propriété, ne pouvant tomber que sur une richesse acquise, il est nécessaire que cette dernière dérive primitivement du travail. Or, si l'intervention de l'homme n'a pas concouru à la production des dons naturels, ceux-ci ne peuvent jamais être la propriété légitime d'aucun individu. De là il résulte que toute propriété qui n'est pas le produit de celui qui la possède, doit son existence à une loi civile. il serait absurde d'affirmer qu'une pareille propriété provient d'un loi naturelle.

Comme on le voit, l'économiste espagnol essayait de propager en Espagne les mêmes doctrines que M. Proudhon, avant de connaître ses ouvrages. Il ne déclarait pas, comme celui-ci, que *la propriete est le vol*, mais il affirmait qu'*elle est le germe de tous les maux que souffre la société*. Mais ces maximes étaient si précoces relativement à l'état des idées en Espagne, qu'elles auraient passé inaperçues si nous ne leur avions donné quelque retentissement par la critique plus énergique que logique que nous en avons faite dans l'Athénée de Madrid, et qui fut publiée en 1840 dans nos *Leçons d'Economie sociale*.

Il en fut ainsi, parce que notre intelligence se trouvait encore dans la période de simple protestation sociale, déterminée par la constatation des souffrances humaines, mais sans avoir trouvé les principes rationnels de l'ordre futur.

Les doctrines de M. Florez Estrada, au sujet de la propriété territoriale, n'ont donc exercé aucune influence sur l'inoculation des idées socialistes des écoles françaises. — Nous commençons à trouver ces idées dans la Péninsule à peu près à la même époque; elles appartiennent à l'école de Fourier, dont les ouvrages commençaient à être connus, soit par les livres français, soit par des résumés en Espagnol dont le plus ancien nous semble avoir été la traduction de celui de V. Abel Transon, fait par P.-L. Huarte en 1842.

De la même époque est la demande faite aux cortès et au régent du royaume, par *M. Sagrario de Beloy*, propriétaire à Cadix, afin d'établir en Andalousie un *phalanstère*, dirigé par une société par actions au capital d'un million de piastres fortes. Nous verrons tantôt que ce sont aussi les idées fouriéristes qui continuèrent à se propager en Espagne, au moyen de la *Démocratie pacifique*, qui a eu l'adresse de les faire accepter, même par les capitalistes. Mais, avant d'aborder la question, nous croyons indispensable de parler ici d'une école très excentrique, qui a formulé son programme en Espagne au commencement de 1845, dans des termes caractéristiques de la protestation contre le principe de l'autorité, qui nous semble être la véritable expression avancée du socialisme moderne.

Au milieu des opinions, généralement conservatrices en Espagne, du principe de l'*autorité* religieuse et monarchique, il y aurait eu une véritable folie à protester contre ce principe. Aussi, les apôtres de la nouvelle école, qui publia sa théorie dans la ville de Saint-Jacques, en Galicie, se gardèrent-ils bien de les développer jusqu'à en tirer toutes les conséquences. Ils se renfermèrent dans le champ des lettres et des arts, branches de connaissances qu'on embrasse, au-delà des Pyrénées, sous le titre de *littérature*.

C'est dans ce cercle qu'ils ont proclamé *l'émancipation absolue* de la pensée, la guerre à toutes les entraves, le mépris et l'anéantissement de toutes les écoles. Logiques jusqu'au dernier degré, et constatant qu'aujourd'hui *personne ne reconnait de maître en rien*, c'est-à-dire, que le principe de l'autorité est annihilé, ils défièrent chacun d'oser dire à l'intelligence : *marche par ici.* Dès lors *l'anarchie* devenait la seule règle de tout; *l'anarchie*, période indispensable de transition entre celles de *l'autorité* éteinte et de la *vérité* inconnue.

Une pareille doctrine énoncée avec toute l'énergie de la jeunesse dans un journal hebdomadaire, appelé l'*Avenir*. serait destinée à produire une grande sensation dans un public préparé d'avance à ce genre de discussions. En Espagne, elles n'excitaient que le mépris et le blâme de la part des libéraux, un seul journal d'une opinion démocratique (*l'Echo du Commerce*) osa leur donner des éloges. Les rédacteurs s'aperçurent de suite qu'en s'appuyant sur de pareilles doctrines ils préparaient des conséquences inévitables dans l'ordre religieux et politique : ainsi, ils ne cachaient pas que *la liberté sans entraves*, dans le domaine de la littérature, supposait la liberté de conscience, la liberté des opinions et toutes les libertés qui devaient entrer dans la formation du code social de l'avenir.

Par ordre de l'autorité politique du département e journal anarchique fut supprimé le 2 septembre 1845. Quelques-uns de ses jeunes rédacteurs furent plus tard compromis dans les luttes révolutionnaires.

Mais, comme nous venons de le dire, toutes ces idées qui expriment une protestation quelconque contre les bases et les conditions de la société actuelle, trouvent encore très peu d'écho en Espagne. Les esprits se sont plus portés vers les vices de la forme politique que vers les maladies de l'organisme social. Les partis les plus avancés de la Péninsule ibérique en sont encore là; et toutes les excitations des novateurs étrangers, qui voudraient faire entrer nos hommes politiques dans le torrent souterrain de la réforme sociale, doivent encore échouer contre l'inertie des amis de la liberté en Espagne. Ils croient qu'on peut la rendre compatible avec l'ordre, avec le bien-être général sans porter un coup aux bases reconnues par eux comme fondamentales.

D'après ces convictions, les journaux libéraux de toutes les nuances ont été toujours hostiles aux idées socialistes. En 1847, nous lisions dans le *Clamor publico*, journal progressiste, la condamnation de tous les *socialistes*, comme étant des rêveurs « dont les doctrines s'appuient sur le malheur du plus grand nombre. » Plus récemment, le même journal, qui a reproduit en espagnol le livre de M. Thiers sur la *propriété*, fait la critique des principes de M. Florez Estrada. Un autre journal avancé, *el Siglo*, refuse aux doctrines socialistes une base philosophique et les condamne en masse comme extravagantes pour avoir voulu anéantir les principes tutélaires à l'ombre desquels la civilisation est née, a crû et s'est développée (21 janvier). Enfin, nous venons de lire, dans un journal démocratique de Séville, une protestation franche et nette contre les doctrines de *dissolution sociale* qui ont agité l'ordre chez la nation voisine, doctrines, dit-il, dont l'invasion n'a jamais inspiré et ne pourra jamais inspirer aucune crainte en Espagne. » (*Porvenir* du 20 avril.)

Nous avons voulu, par ces citations, confirmer l'assertion que nous avions émise au commencement de ce chapitre sur la non-existence d'un parti socialiste en Espagne, puisque les fractions les plus avancées du progrès refusent leur appui à de pareilles doctrines. Cependant, nous avons d'autre part constaté que ces doctrines ont été acceptées par quelques individus; et, après la révolution de Février, elles ont acquis deux tribunes dans la presse, sous le titre de l'*Organisation du travail* et *la Fraternité*.

RAMON DE LA SAGRA.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle :

1° La loi relative à la fête du 4 mai 1849; elle est ainsi conçue :

Au nom du Peuple français.

L'Assemblée nationale a adopté,

Et le président promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Il est ou ert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1849, un crédit extraordinaire de 200,000 fr. pour la célébration du premier anniversaire de la proclamation de la République française par l'Assemblée nationale, qui aura lieu le 4 mai 1849.

Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'art. 1er au moyen des ressources affectées aux besoins de l'exercice 1849.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 mai 1849.

Le président et les secrétaires,

ARMAND MARRAST, EMILE PÉAN, F. DEGEORGE, LOUIS LAUSSEDAT, PEUPIN, JULES RICHARD, LOUIS PERRÉE.

Le président de l'Assemblée nationale.

ARMAND MARRAST.

2° Un arrêté du président de la République, en date du 2 mai, qui renferme diverses nominations judiciaires.

Séance de l'Assemblée.

Le budget de la justice est voté au milieu de l'inattention générale et des conversations particulières. Cependant M. Odilon Barrot trouve moyen, à propos d'une réduction proposée par la commission en vue de la future loi d'organisation judiciaire, d'adresser au gouvernement provisoire quelques reproches rétrospectifs sur les mesures prises à cette époque contre certains membres de la magistrature trop compromis par leur royalisme et l'exagération de leur dévouement monarchique.

Le budget est adopté avec la réduction de 217,000 francs proposée par la commission, et sans opposition du ministère.

Après le budget de la justice, celui de la guerre. Le ministre de ce département lit à la tribune un discours dont l'intention est de prémunir l'Assemblée contre les économies que la commission veut proposer sur son budget. En écoutant M. Rulhières, nous ne pouvions nous empêcher de penser qu'il fallait que les talents militaires de cet officier-général fussent bien avérés, bien patents, pour lui faire pardonner sa nullité à la tribune.

M. Guérin, rapporteur, dit qu'il est fort inutile de faire payer à la France le maintien d'une paix armée, plus onéreuse que ne le serait la guerre, que 320,000 hommes sont plus que suffisants en temps de paix, qu'il est inconcevable qu'on demande de conserver sous les drapeaux 450,000 hommes, lorsqu'on paraît décidé à laisser les Autrichiens s'emparer de l'Italie et les Russes pénétrer dans la Transylvanie; qu'en conséquence, il propose la suppression de dix bataillons de chasseurs ou d'infanterie, de quatre régiments de cavalerie, plusieurs batteries d'artillerie, et d'un assez grand nombre de compagnies du génie.

Le général Lamoricière, rapporteur de la commission sur l'organisation militaire, vient défendre l'armée : diminuez l'effectif de l'armée si vous le voulez, mais ne touchez pas aux cadres, les cadres sont l'épée de la France, et le moment pris pour la briser semble mal choisi. Je ne réponds pas en ce moment au rapporteur de la commission du budget, je ne veux pas irriter la discussion en entrant dans la question de la paix ou de la guerre.

M. Charras apporte quelques nouvelles raisons en faveur du maintien des cadres de l'armée.

Ce n'est, dit M. Mauguin en montant à la tribune, ni une question de budget ni une question d'organisation militaire qui se traite ici, c'est une question de haute politique, car l'armée c'est la sécurité du pays, et ceux qui ont mission de sauvegarder l'honneur et la dignité nationale ne peuvent, dans les graves circonstances où se trouve l'Europe, songer à diminuer les forces de la France.

Des événements imprévus soulèvent les nations, et quoique la France ne soit pour rien dans ces mouvements elle doit être prête, car elle a tout à craindre de l'Autriche d'abord, dont elle n'est plus séparée par le Piémont; de l'Allemagne; ensuite dont l'unité menace la France dans l'avenir, en même temps que la formation d'un empire slave la ferait descendre au cinquième ou sixième rang en Europe.

C'est là de la bien vieille politique, M. Mauguin, l'unité allemande, c'est la République, c'est le palladium de la liberté placée au cœur de l'Europe. La République slave c'est l'anneau qui doit réunir deux mondes d'une manière indissoluble, l'Europe et l'Asie, et fondre dans une grande unité leurs civilisations différentes. Le mouvement de nationalité qui travaille les Peuples de l'Europe, c'est l'aspiration des hommes vers une nouvelle forme de société, vers la forme démocratique, qui seule peut donner un large principe de la solidarité des Peuples la sanction et la vie.

Ah! si les Républiques allemandes et slaves étaient proclamées, le temps des armées et des luttes sanglantes serait passé, car le règne de la solidarité serait arrivé.

En attendant ces jours, si la France, oublieuse de ses vieilles traditions d'honneur, ne veut pas jeter son épée dans la balance où se pèsent actuellement la liberté et l'esclavage, elle peut désarmer et se livrer aux travaux égoïstes de la paix, le mouvement, pour être moins rapide, n'en sera pas moins sûr; seulement, au jour de l'émancipation générale, elle aura perdu cette réputation de chevaleresque générosité qui, pendant tant de siècles, avait fait de ses mœurs et de son langage les mœurs et le langage par excellence. Une nation plus jeune de caractère la remplacera dans cette noble mission.

Croyez-nous, M. Mauguin, les nations s'aiment entre elles, elles ne se font pas la guerre par partie de plaisir, car elles ont des besoins et des intérêts qui leur rendent la paix nécessaire.

L'unité est un sentiment supérieur, un sentiment religieux, c'est à dire d'ordre et de paix; et d'un sentiment religieux il est impossible qu'il sorte la guerre, c'est à dire l'antagonisme, la destruction.

La guerre pour la liberté générale, dont la France paraît se refuser à prendre l'initiative, est le premier pas de l'humanité cherchant à s'affranchir du vieil esprit de conquête qui si longtemps a bouleversé le monde; c'est le premier pas vers la solidarité des Peuples, ce but grandiose des efforts de l'abbé de Saint-Pierre et de tous les hommes supérieurs qui pensent que les mots de liberté, fraternité et égalité doivent amener la transformation complète des rapports internationaux.

Après plusieurs orateurs, le général Cavaignac, pour mettre un terme à cet interminable conflit de deux commissions, propose un projet de loi en un seul article, d'après lequel un délai de deux ans serait accordé au gouvernement pour présenter un projet de loi spécial sur les cadres de l'armée.

M. Goudchaux réclame la fixation du délai à un an dans l'intérêt du futur budget. M. Cavaignac adhère à ce changement.

On passe, après cet incident, au vote par assis et levé de plusieurs réductions proposées par la commission et successivement adoptées.

La commission qui s'est formée hier dans les bureaux pour l'examen des propositions de MM. Pierre-Leroux et Saint-Romme, s'est constituée ce matin. Elle a nommé pour son président M. Baraguay-d'Hilliers, et pour sécretaire M. Evariste Bavoux.

On racontait à l'Assemblée que M. Odilon Barrot, d'après les rapports qui lui avaient été adressés, avait déclaré que M. Ledru-Rollin était resté au-dessous de la vérité dans l'exposé des faits pour lesquels il avait demandé une enquête.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 26 *avril*. — L'occupation de la citadelle d'Alexandrie inquiète les esprits et jette le désaccord dans le ministère. On parle de deux membres du cabinet qui auraient donné leur démission, le ministre des finances et celui de l'instruction publique.

De nombreuses patrouilles sont destinées à parcourir les rues ce soir : on craint une manifestation; on se défie de la garde nationale, qui a été éloignée de la garde du Palais-Royal.

Toutefois la tranquillité publique ne sera pas troublée. Le Peuple ne se venge que par des épigrammes.

Les villes d'Albi et de Pignerol ont réélu les membres de leur conseil municipal dissous. Albi, en outre, a protesté contre les actes du gouvernement.

Le général Chrzanowski, dont il n'a plus été parlé depuis la malheureuse issue de la dernière campagne, insiste beaucoup, paraît-il, pour qu'on publie ses rapports. Le ministère lui ayant répondu qu'on ne savait ce qu'ils étaient devenus, le général en a envoyé une copie, mais jusqu'ici aucun d'eux n'a encore été livré à la publicité.

GÊNES, 26 *avril*. Le *Corriere mercantile* dit que, d'après des lettres de Turin et d'Alexandrie, le bruit courait que le nouveau roi de Sardaigne voulait abdiquer. Cette nouvelle est controuvée. Rien de nouveau de Gênes.

Lombardie. — MILAN, 26 *avril*. — Montecucoli a publié un avis sur l'émission par le trésor des billets de 30, 60, 120, 600, 1,200 et 2,400 livres, portant intérêt à 3 0[0, payables chaque semestre. Des caisses publiques donneront et recevront ces billets au comptant. Ces billets sont émis pour tenir lieu de contributions extraordinaires, et jusqu'à concurrence de 70 millions, qui seront amortis par séries dans l'espace de dix années.

Vénétie. — VENISE, 21 *avril*. — Les versements des sommes imposées par le décret du 9 courant se font à la caisse centrale avec un admirable empressement. Seize maisons qui avaient été taxées ensemble à la somme de 750.000 livres ont déjà versé la totalité.

(*Gazetta di Venezia.*)

— Des nouvelles de Milan et de Padoue nous annoncent que le 20 et le 21 avril, un immense parc de grosse artillerie a ouvert son feu contre Malghera et que les opérations contre Venise vont recommencer au premier jour.

Toscane. — FLORENCE, 25 *avril*. — Nous lisons dans le *National* de Florence les observations suivantes à propos d'un article du journal l'*Univers* :

« La question pap le se trouve définitivement résolue, grâce à l'*Univers* qui, après de mûres réflexions, a réussi à trancher le nœud de la difficulté, en donnant le véritable motif qui justifie la domination temporelle du pape. « Les Romains, dit l'*Univers*, se dépouillent d'une partie de leur droit de souveraineté, dans tout le catholicisme. » — Ainsi, la domination du pape trouve sa justification dans la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique.

» Un Peuple de trois millions d'hommes doit renoncer à ses droits imprescriptibles reconnus même par l'*Univers* ; il doit se soumettre à un gouvernement exceptionnel : il doit renoncer à tous les avantages dont jouissent les Peuples voisins et toutes les nations dont il fait partie intégrante ; il doit par conséquent renoncer à sa nationalité et se résigner à vivre d'une existence isolée et malheureuse, pour faire plaisir à l'*Univers* et aux fanatiques ses pareils. »

PONTREMOLI. — Le 21 il n'y avait pas encore d'Autrichiens dans cette ville; mais on en attendait quatre mille pour les jours suivants.

LIVOURNE, 26 *avril*. — Voici comment le *Courrier de Livourne* apprécie les adhésions des municipalités toscanes au nouveau gouvernement. — « A peine les conseils municipaux de la Toscane avaient porté leurs adresses au gouvernement provisoire, qu'ils en préparaient d'autres pour le gouvernement intrus, qui siége à Florence, à ce gouvernement né sous les auspices des fourches, des faulx et des stylets d'une vile populace. — Donc, si ces adresses expriment le vœu du Peuple, au nom duquel elles sont faites, il faut reconnaître que les premières ou les secondes sont menteuses. Il n'y a pas de milieu. » — A en juger par cet extrait, l'esprit public de Livourne est bien loin encore de ce retour à l'ancien état de choses, que plusieurs journaux de Paris avaient donné pour certain. — Le même journal fait un commentaire assez mordant sur la réponse du grand-duc à la commission gouvernementale de Florence.

A la suite d'une assemblée qui avait eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, la chambre de commerce et les représentants de la nation israélite ayant voté un prêt gratuit de 110,000 livres à la caisse de la municipalité, à la suite de cette délibération, les consuls des nations étrangères résidant à Livourne ont adressé à la commission la protestion suivante :

« Les consuls des diverses nations résidant à Livourne, informés par la voix publique qu'un emprunt forcé doit avoir lieu pour pourvoir aux besoins urgens de la cité, que cet emprunt frappe une classe composée en grand nombre d'étrangers, qui n'ont aucune part et n'ont aucun intérêt aux agitations politiques de Livourne ; que ces commerçants ont droit à la protection des consuls et la réclament; dans cet état de choses les soussignés ont cru de leur devoir de protester comme ils protestent formellement contre l'injustice qu'il y aurait à soumettre leurs nationaux à une contribution de cette nature. Les soussignés déclarent qu'ils appuieront de tous leurs efforts l'immunité réclamée par leurs concitoyens, et que tout acte de coaction ou de violence tendant à la perception de cet emprunt ou de cette contribution éprouvera toute la résistance qu'autorise le droit des nations, et sera considéré comme une attaque contre les nations qu'ils représentent, et comme une spoliation.

« Livourne, 22 avril 1849. »

(Suivent les signatures.)

Malgré cette protestation, la chambre de commerce a remis les mandats pour la perception du quart de l'emprunt, et la communauté israélite en a fait autant.

La commission gouvernementale et municipale de Livourne, dans une lettre adressée aux consuls, a protesté contre la pensée qui lui avait été prêtée gratuitement d'un emprunt forcé; elle a déclaré qu'elle s'était bornée à faire connaître aux commerçans les besoins et les nécessités du moment; que la chambre de commerce, le communauté israélite avaient offert leurs concours à la municipalité et qu'elle espérait que MM. les consuls étrangers reconnaîtraient qu'il y avait un malentendu.

Livourne continue à jouir de la plus parfaite tranquillité.

République romaine. — ROME, 22 *avril*. — Les divers cercles romains se sont assemblés en un comité qui a pris le titre de comité central des cercles romains de surveillance publique. Il a été juré que l'on périrait plutôt que d'abandonner la cause républicaine. La république romaine fait frapper le plus de monnaie possible. — Le général Avezzana, nouveau ministre de la guerre, a adressé à l'armée un ordre du jour dans lequel il dit que la nation compte sur elle.

24 *avril*. — Des lettres particulières confirment la nouvelle que nous avons déjà donnée, concernant l'arrivée de troupes napolitaines sur les frontières des Etats romains. C'est le 27 que l'armée napolitaine doit se mettre en mouvement. — Le 25, un des triumvirs a quitté Rome : on pense que c'est pour une mission spéciale.

— Le *Contemporaneo* parle de bandes armées, de *bandes de brigands*, qui s'organisent dans la partie montueuse de la province d'Ascoli. Ces bandes seraient commandées par un personnage *qui porte une grande croix au cou*.

Bref, il y a eu des engagements entre les troupes républicaines et les insurgés qui sont entrés dans les villes de Montegallo et Arquata, et ont fait prisonnier l'inspecteur de la police d'Ascoli et Tito Calandri, fils du préfet de la province. Tous deux ont été conduits à Teramo, dans les Abbruzzes.

De son côté, la *Speranza* de Rome dit aussi que des bandes organisées parcourent les villes populeuses des Marches.

— Nous lisons dans le *Moniteur romain* :

« Le *Times* a menti et calomnié, lorsqu'il a accusé le gouvernement romain d'avoir vendu les manuscrits des bibliothèques et les chefs-d'œuvre des musées et galeries. Nous protestons contre cette stupide calomnie, avancée aussi par quelques journaux français. »

— On écrit de Rome à la date du 24 avril (onze heures du soir) :

La nouvelle de l'arrivée des français à Civita-Vecchia est parvenue dans cette ville, elle a produit une certaine effervescence, l'objet de cette expédition n'étant pas bien connu.

Le triumvirat et l'assemblée, réunis dans une même pensée, se sont déclarés en permanence, pour aviser aux événements. La population romaine se montrait disposée à seconder les mesures du gouvernement et à soutenir les principes proclamés par le suffrage universel. 20 mille hommes. tant de troupe de ligne que de la garde nationale, pouvaient être mis sous les armes. (*Corriere Livornese.*)

— Trois officiers et un bourgeois passaient dans une rue, chantant la Marseillaise, lorsque, arrivés devant la pharmacie des jésuites, à Saint-Ignace, où se trouvait le célèbre frère Tironi, un coup de fusil, parti de la pharmacie, vint siffler à leurs oreilles. Ces personnes se précipitèrent dans la pharmacie, dont trois individus armés voulaient défendre l'accès. Après une perquisition rigoureuse, divers fusils furent saisis, ainsi qu'un pistolet. Le peuple ayant appris ce qui était arrivé, dévasta la pharmacie. Le frère Tironi est arrêté. On pense que cet incident n'est pas étranger au mouvement qui avait été annoncé pour le 21 avril. (*Idem.*)

Le colonel Joseph Garibaldi est nommé major général, commandant le corps des émigrés.

(*D'ell' Emigrazione.*)

— Le réglement français concernant les manœuvres de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des pontonniers, pour le service des troupes en campagne et pour le service de places, ainsi que pour tout ce qui concerne l'administration et la justice des tribunaux militaires, doivent être adoptés par l'armée romaine, sauf quelques modifications indispensables et qui seront déterminées par des ordonnances spéciales. (*Contemporaneo.*)

— Les trois écoles normales d'escrime seront établies à Rome, Bologne et Ancône.

— Rome a célébré le 22 avril l'anniversaire de sa fondation; des secours ont été distribués aux familles indigentes, et une revue générale a été passée sur la belle et vaste place de Saint-Pierre, Le soir le Colysée a été illuminé. Toute cette vaste enceinte retentissait des cris de : Vive la République !

Ciceruacchio a paru à cette fête suivi d'une immense multitude qui agitait des flambeaux et semblait animée du plus vif enthousiasme.

FERRARE, 23 *avril*. — Depuis quelques jours nous voyons arriver de malheureux pères de famille, venant de Rovigo, où ils avaient été arrêtés, pour être enregimentés à la place de leurs fils émigrés. Ces pauvres gens étaient l'unique soutien de leurs familles; ils se sont vus dans la dure nécessité de demander un permis de se rendre ici, pour retrouver la trace de leurs fils. Ce permis leur a été accordé; mais avec l'injonction sévère de se représenter dans trois jours, sous peine de voir leur femmes et les autres membres de leurs familles incarcérés. (*Gazzeta di Ferrara.*)

SUISSE.

BERNE, 30 *avril*. — Nous avons sous les yeux deux projets de lois militaire et judiciaire qui nous ont étrangement surpris. Par l'un, on veut soumettre les cantons à un joug despotique; ils seraient placés sous le commandement du sabre. Est-ce ainsi qu'on entend la liberté dans une république comme la nôtre? Les cantons voudront-ils accepter un semblable régime? Nous en doutons. Ils ne sont pas accoutumés à l'obeissance passive.

Quant au projet de loi sur l'organisation militaire fédérale, il nous paraît défectueux sous bien des rapports. Son vice radical, c'est d'être calqué sur les codes monarchiques. Il existe chez nous un entraînement à l'imitation d'autant plus dangereux, qu'il passe inaperçu. Copions nos voisins pour tout ce qui concerne les sciences, la littérature et le goût, mais tenons-nous en garde quand il s'agit de ce qui touche à la politique et à la justice. N'oublions jamis que nous vivons dans une vieille république, et que le peuple suisse est trop bien habitué à des mœurs simples, à l'économie et à la liberte pour se plier aux allures de l'absolutisme et du luxe. Il veut un gouvernement à bon marché.

(*Helvétie.*)

On croit généralement que l'Assemblée nationale se séparera dans un mois environ, et qu'elle ne reprendra le cours de ses travaux que vers le mois de novembre ou même de décembre. On prétend que le projet de loi sur les péages sera rejeté, ou tout au moins renvoyé au conseil fédéral qui serait chargé de le refondre tout entier. (*Idem.*)

TESSIN. — Le conseil d'Etat est tout ému d'une espèce d'*ukase* qu'il vient de recevoir du conseil fédéral. Pour plaire à Radetzki, aux volontés duquel notre population doit se plier sans rien dire, de par le pouvoir supérieur, nous voilà réduits à expulser les réfugiés. C'est ainsi qu'on entend à Berne le droit sacré de l'hospitalité. Radetzki commande, la confédération doit obéir en silence. Notre canton est faussement accusé par un Croate, nous sommes condamnés à huis clos et sans être entendus. Quelle justice ! Enfin, nous vivons sous un régime de couardise et nous marchons à grands pas vers la servitude. (*Idem.*)

FRIBOURG. L'association patriotique fribourgeois, composée de plus de mille membres, vient d'adresser à l'assemblée fédérale contre les capitulations une pétition qui commence ainsi :

« La question des capitulations militaires a été discutée dans les diverses sections de l'association patriotique fribourgeoise, et pas une voix ne s'est levée en faveur de ces traités; on a reconnu, à l'unanimité, la nécessité urgente de rompre immédiatement des conventions qui sont aussi contraires à l'honneur et aux vrais intérêts de la Suisse qu'au principe de la souverainete du Peuple et à l'indépendance de chaque nation… »

HONGRIE.

Le manque de renseignements ne nous permet pas de donner un résumé exact des dernières opérations des deux armées en Hongrie. Ce qui est certain, c'est que Pesth est occupé par les Hongrois depuis le 24 avril, et que les Autrichiens, pour ne pas être complétement coupés, devront nécessairement évacuer la ville de Bude. C'est le général Schlick qui occupait cette ville avec 6,000 hommes. Le ban Jellachich, coupé du gros de l'armée, s'est retiré avec le reste de l'aile droite en se dirigeant vers la Croatie. Dans cette marche, il sera probablement attaqué par les corps des généraux Perczel et Vetter, et il lui sera bien difficile de leur échapper. La flottille qui emmenait de Pesth par le Danube ses munitions a été prise par les Hongrois.

Le général Wohlgemuth, au lieu d'avoir remporté une victoire, comme on en a répandu le bruit à Vienne, battu près de Szarlo, s'est retiré vers Presbourg, où se concentrait ou plutôt se retirait le gros de l'armée sous le général en chef Welden. Les Autrichiens ont évacué tous les comitats slaves de la Haute-Hongrie, et il ne leur restait, d'après les dernières nouvelles, qu'à se retirer par Raab et Œdenbourg, vers Vienne et la Syrie.

— Les Autrichiens ont emporté de Bude 19 millions en or, argent et en effets du trésor. On avait également enlevé et apporté à Vienne les caisses et les réserves métalliques de Kremnitz, Schemnitz et Neusohl, les trois principaux dépôts de mines d'or de la Hongrie.

— D'après l'aveu du journal ministériel : *Le Lloyd*, l'armée autrichienne se trouve dans une position très critique. « Les troupes impériales, dit il, sont dès à présent trop faibles pour prendre l'offensive contre les insurgés. On sait qu'en même temps que le corps d'armée du général Wohlgemuth, composé de 15,000 hommes, était attaqué par le corps de Gœrgey, fort de 45,000 hommes, dix-huit bataillons de Hongrois attaquaient le ban Jellachich. On sait également que Bem, avec 30,000 hommes au moins, marche vers la Haute-Hongrie pour renforcer l'armée insurgée qui s'y trouve déjà en supériorité numérique. Nous demandons maintenant ce qu'il arriverait si ces forces réunies portées à 100,000 hommmes parvenaient à passer la frontière de l'Autriche, de la Moravie ou de la Styrie. » *Le Lloyd* termine cet article en déclarant que l'intervention d'un corps russe est devenu indispensable.

Le même journal dit dans un autre article : « Le patriotisme autrichien réclame l'assistance russe. Nous sommes prêts à l'accepter, mais à deux conditions : d'abord qu'elle nous arrive immédiatement et qu'elle présente une force capable de nous aider. »

— Le ban Jellachich retourne décidément en Croatie. Il a pris la même route par laquelle il était arrivé.

— Les Slaves méridionaux catholiques sont les premiers qui reconnaissent leur aveuglement; ils ne veulent plus se faire tuer pour l'Autriche. Les austro-Serbes, qui confessent la religion grecque, persistent encore à considérer la cause autrichienne comme la leur. Mais eux aussi ils se promettent une existence nationale et presque indépendante. Dernièrement encore un bataillon a refusé de marcher, et quoiqu'on ait tiré contre lui le canon, il a persisté dans son refus.

— La petite province d'Istrie demande aussi une existence séparée des autres provinces autrichiennes.

La *Gazette de l'Oder* écrit de Pesth, le 24 avril : Dembinski est entré dans notre ville à la tête de 15,000 Polonais et Hongrois, et il a été accueilli par les cris de joie de la population. Il a sommé la forteresse de Bude de se rendre dans trois jours.

— Dans les comitats hongrois, l'insurrection prend un caractère de plus en plus national. Les journaux de Vienne n'en persévèrent pas moins dans leur opinion, que l'insurrection est maintenant plutôt polonaise que hongroise. Ils portent le nombre des Polonais armés à 30,000 hommes. Ils prétendent même que cette considération seule a décidé les cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne à agir ensemble.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 30 *avril*. — La séance de l'Assemblée nationale d'aujourd'hui a été fort agitée. Elle a adopté une série de propositions très importantes. Par l'une, elle a autorisé son président à la convoquer à telle époque et en tel lieu qu'il le jugera convenable; par un autre, elle a réduit à 150 le nombre de membres nécessaire pour rendre ses votes valables; par une autre encore, elle a décidé que son président serait obligé de la convoquer en séance extraordinaire toutes les fois que cette convocation serait demandée par 50 membres. On a adopté dans le courant de la même séance une proposition tendant à désapprouver la dissolution des chambres des députés de Prusse et du Hanôvre, et à sommer les gouvernements de ces deux pays de faire procéder immédiatement à de nouvelles élections. Enfin elle a repoussé l'urgence seulement, demandée pour deux propositions ayant pour but, l'une de décréter l'arrestation du prince Windischgraetz comme meurtrier de Robert Blum; l'autre, de faire appel au Peuple allemand, afin de l'engager à prendre les armes pour la défense de la constitution de l'empire.

PRUSSE.

Voici la principale partie de la note prussienne dans laquelle, comme nous l'avons rapporté hier, le roi de Prusse refuse définitivement la couronne impériale :

« Les déclarations des princes et des gouvernements allemands ont prouvé combien les opinions different, principalement en ce qui concerne la question du chef de l'Etat et combien il y a peu d'espoir de parvenir à un accord satisfaisant. Tandis que quelques princes ont exprimé le désir que le roi acceptât la couronne impériale, d'autres ont vu dans l'établissement d'un empereur héréditaire un danger pour l'Allemagne et ont déclaré ou leur éloignement ou leur résolution de ne pas se soumettre à un autre prince allemand. Les gouvernements les plus considérables de l'Allemagne ont déclaré ne pouvoir reconnaître la constitution dans sa forme actuelle. D'autres, en acceptant la constitution sans réserve, sont partis de la supposition que, par l'adhésion des autres gouvernements, elle serait mise à exécution dans toute l'Allemagne.

» Le roi n'a donc pu se dissimuler que les conditions qui auraient pu rendre possible l'acceptation par lui de la dignité qui lui a été offerte, n'ont pas été remplies; après mûre réflexion des devoirs qui lui sont imposés vis-à-vis de l'Allemagne et de son propre pays et aussi de la responsabilité personnelle qu'il encourait, il n'a pas cru dans sa conscience pouvoir exiger de son pays et de son peuple les sacrifices que cette nouvelle position eût exigés et, après avoir consulté ses ministres, *il s'est décidé à refuser* la dignité impériale qui lui était offerte aux termes de la constitution adoptée à Francfort. »

BERLIN, 30 *avril*. — Tous les officiers ont reçu l'ordre de ne consentir à aucune transaction avec le Peuple et en cas de résistance de donner d'abord les trois signaux prescrits pour faire ensuite immédiatement usage des armes.

(*Réforme allemande.*)

— La réunion des conseils communaux de la province Rhénane a été interdite par l'autorité supérieure du gouvernement.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 2 *mai, midi*. — Les fonds publics ont haussé ce matin, à cause du grand achat qu'en ont fait des particuliers. Les consolidés ont ouvert à 91 7[8 et 92 pour compte; à midi, ils étaient à 92 1[8 et 92 1[4 pour compte et comptant.

Deux heures. Les consolidés ont encore haussé, et sont à 92 1[4 à 31 pour compte et comptant. Aucune transaction importante sur les fonds étrangers. Les chemins de fer sont en hausse.

Trois heures. — Les consolidés ont fermé à 92 1[4 3[8.

Les nouvelles de l'Inde, en ce qui concerne les affaires du Punjaub donnent à entendre que la fin de la guerre aura une influence salutaire sur les marchés de Calcutta et de Bombay et des districts manufacturiers.

Dans la chambre des Lords une discussion très-intéressante a eu lieu au sujet des projets des chemins de fer, et de l'agiotage des actions qui a causé tant de misère dans le pays.

Lord Brougham a dévoilé plusieurs des énormités de ce système, et a blâmé sévèrement le parlement pour avoir sanctionné ces spéculations gigantesques cause de tant de scandales ; et il a prié le gouvernement de mettre fin par quelque mesure répressive ou autre à un état de choses à la fois indécent et calamiteux. Le marquis de Lansdowne et lord Monteagle ont été d'accord avec le noble lord, quant aux maux provenant de la source en question, et ils ont donné à entendre qu'on songeait à une mesure législative à cet égard.

D ns la chambre des communes, le principal sujet de discussion a été la motion annuelle de M. Ewart, de l'abolition de la peine de mort. On a rejeté cette motion à une majorité de 75 contre 51.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 3 *mai*. — La chambre a entendu hier les interpellations de M. Thiéfry à M. le ministre de la guerre. M. Chazal a répondu catégoriquement à ces interpellations. M. Thiéfry accusait le ministre de n'avoir pas tenu ses engagements. MM. Deman d'Attenrode, Verhaegen, de Bocarmé, Allard sont venus déclarer que M. le ministre de la guerre a tenu et au-delà les promesses qu'il avait faites à la section centrale du budget de la guerre en ce qui concerne les nominations de lieutenants généraux. Cette discussion incidentelle a tourné tout à l'avantage de M. Chazal; cependant nous n'avons pas entendu que M. le ministre de la guerre ait répondu à l'interpellation de M. Thiéfry relative à la mise à la retraite d'un général major, et M. Thiéfry, fort échauffé par le débat, ne s'est pas aperçu que cette partie de son discours restait sans réponse.

L'Assemblée a adopté dans cette même séance le budget des non-valeurs et remboursements, le budget des dépenses pour ordre et 25 projets de loi qui confèrent la naturalisation ordinaire.

M. Veydt a déposé un rapport sur les amendements proposés au projet de code pénal et disciplinaire de la marine marchande.

Aujourd'hui commencera la discussion sur les sucres.

(L'Emancipation.)

—Une circulaire de M. le ministre de la justice à MM. les procureurs-généraux près les Cours d'appel, les gouverneurs des provinces, les procureurs du roi et les officiers de l'état-civil, rappelle que les étrangers peuvent être requis comme témoins dans les actes de l'état-civil.

ESPAGNE.

Bourse de Madrid du 27 *avril*. — 3 0[0, 24 5[8; 5 0[0, 10 3[4 coupon détaché; Banque de Saint-Ferdinand, 74 0[0 au comptant; 76 papier. Les autres valeurs sans variations.

MADRID, 28 *avril*. — Les chambres espagnoles n'ont pas tenu de séance aujourd'hui, sans doute à cause du *baisemain* qui a eu lieu à la cour, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine douairière d'Espagne.

BARCELONNE, 28 *avril*. — Les journaux de cette ville contiennent quelques détails sur diverses rencontres qui ont eu lieu entre les troupes de la reine et les bandes carlistes, en Catalogne. Ces détails sont sans importance.

PORTUGAL.

Nous lisons dans le *Diario do governo*, de Lisbonne, du 30 avril :

Charles-Albert est arrivé à Oporto, à son arrivée il a été reçu par toutes les autorités. Il se propose de fixer sa résidence dans cette ville et d'y vivre en simple particulier.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 20 *avril*. — L'aide-de-camp de l'empereur de Russie, le général Grabe, le même qui commandait l'armée russe au Caucase, et qui possède toute la confiance de son souverain, vient d'arriver ici. Sa présence est on ne peut plus significative. L'empereur russe, impatienté par l'attitude ferme et digne de la Porte, trouve M. Titoff insuffisant, et envoie M. Grabe avec une mission extraordinaire.

Le général Grabe a remis les lettres authographes de l'empereur à S. M. le sultan. Son audience a été fort longue. L'empereur, en assurant le sultan de son amitié, lui fait un tendre reproche de prêter trop l'oreille aux insinuations de l'Occident de choisir les conseillers qui tâchent d'indisposer le sultan contre la Russie. Le but de cette mission extraordinaire est de forcer la Porte à une alliance offensive et défensive avec la Russie, en lui faisant comprendre qu'elle ne peut espérer nul appui des cabinets de Londres et de Paris.

En même temps on fait jouer tous les ressorts pour renverser les ministres Rechid et Aali, car l'on sait que tant qu'ils seront au pouvoir l'alliance russe ne se conclura pas. Ces deux hommes d'État comprennent que cette alliance serait un suicide et ils espèrent toujours que la France et l'Angleterre finiront par comprendre leur intérêt, et tiendront leurs engagements sauvegardant l'intégrité de l'empire Ottoman.

La présence du général Grabe, la fausse position de la Perse en présence de l'occupation de son territoire par les Russes, l'incertitude où se trouve tout le monde sur le résultat des démarches de la Russie, qui, polies d'abord, deviendront sans doute menaçants, tout cela produit une grande fermentation. *(Correspondance particulière.)*

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN GREVY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 3 mai.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget du ministère de la justice.

Chap. 1er Administration centrale, personnel 396,500 fr. — Adopté.

Chap. 2. Matériel, 98,000 fr. — Adopté.

Chap. 3. Conseil d'état, personnel, 843,000 fr.

La commission propose une réduction de 88,781 fr. — Adopté.

Le chapitre ainsi réduit est adopté.

Chap. 4. Matériel, 43,500 fr. — Adopté.

Chap. 5. Cour de cassation, 795,800 fr.

LE CIT. CARNOT. La commission n'a pas voulu introduire un nouvel article dans le budget, et cependant, devant la nécessité d'une loi, d'une nouvelle organisation judiciaire, elle a dû consulter le ministre de la justice sur les vacances qui existent. Il nous a promis, que, dans l'attente de la nouvelle loi, il ne remplirait les vacances que dans les cas d'absolue nécessité.

LE CIT. O. BARROT regrette vivement que la loi de l'organisation judiciaire n'ait pas été complètement élaborée par cette Assemblée, car cette situation engage beaucoup trop sa responsabilité. Il présente des considérations générales sur les vacances et proteste de la réserve qu'il apportera pour les remplir.

Chapitre 6. — Cours d'appel, 5,233,900 fr. — Adopté.

Chapitre 7. — Cours d'assises, 134,400 fr. — Adopté.

Chapitre 8.—Tribunaux de première instance, 7,693,695 f. — Adopté.

Chapitre 9. — Tribunaux de commerce, 179,900 fr. — Adopté.

Chapitre 10.—Tribunaux de police, 62,900 fr.—Adopté.

Chapitre 11. — Justice de paix, 6,047,800 fr. — Adopté.

Chapitre 12.—Service de la justice en Algérie, 623,850 fr.

La commission propose sur ce chapitre une réduction de 40,000 fr., qui est adoptée; cette proposition est motivée sur ce que, dans le crédit total demandé par le gouvernement, figure une somme de 75,000 fr. pour la création projetée d'un tribunal.

L'ensemble du budget de la justice est adopté à l'unanimité de 596 voix.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget spécial du ministère de la guerre.

LE CIT. BULLIÈRE, ministre de la guerre. L'honorable général qui m'a précédé au département de la guerre, en présentant son projet de budget, l'avait réduit de près de 80 millions. Depuis, j'ai moi-même consenti, auprès de la commission, à ce que ce budget fût réduit encore d'une somme s'élevant à près de quinze millions.

Cependant la commission propose de nouvelles réductions : et elles sont si considérables, si nombreuses, que nous devons vous signaler les dangers qu'il y aurait à les adopter.

LE CIT. MINISTRE déclare que ces réductions devant inévitablement jeter la désorganisation dans l'armée, il se verra nécessairement obligé de les combattre. Pour en donner une idée à l'Assemblée, il suffit de dire que le chiffre total des propositions de la commission aurait pour résultat de faire subir à l'effectif de 1849, comparé à celui de 1844, 1845, 1846, une diminution de 40,500 hommes.

LE CIT. GUÉRIN, rapporteur. Quand nous en serons aux chapitres relatifs à la solde des troupes, nous discuterons les arguments que le citoyen ministre de la guerre vient de vous présenter ; mais, en ce moment, il y a une question qui domine toutes les autres : c'est celle des cadres. Doit-on, ou ne doit-on pas réduire les cadres? C'est là une question politique, une question qui dépend des chances de paix ou de guerre.

La commission a pensé que les chances de guerre s'éloignaient de nous, et elle a agi en conséquence; nous marchons d'accord avec l'Autriche...

LE CIT. ODILON BARROT, président du conseil, de sa place. Nous ne marchons pas d'accord avec l'Autriche.

LE CIT. GUÉRIN. La majorité de la commission l'a pensé ainsi ; car, tandis que l'Autriche est occupée dans le Piémont à comprimer les derniers élans de la liberté, nous, nous allons détruire la liberté à Rome. Nous voyons dans ce fait une diminution des chances de guerre. Il est vrai qu'on dit, vaguement peut-être, que les Russes vont entrer dans la Transylvanie. Ah bien! si on nous déclare que, dans ce cas, nous entrerons en Hongrie, nous ne proposerons plus de diminuer l'armée.

LE CIT. GÉNÉRAL LAMORICIÈRE rappelle les opinions qu'il a fait connaître dans son rapport sur l'organisation de la force publique relatives aux cadres. A son avis les cadres doivent exister tels qu'ils sont; les cadres doivent être constants, élastiques, organisés de façon qu'on puisse toujours passer du pied de paix au pied de guerre.

LE CIT. RAPPORTEUR persiste dans ses premières considérations et les développe.

LE CIT. CHARRAS est de l'avis du citoyen général de Lamoricière relativement au maintien des cadres.

LE CIT. GÉNÉRAL BULLIÈRE, ministre de la guerre, fait connaître le nombre des officiers qui seraient supprimés par suite des propositions de la commission ; il est de 771, qui, qui se répartissent ainsi : 51 officiers supérieurs, 261 c pitaines et 419 lieutenants ou sous-lieutenants.

LE CIT. CLÉMENT THOMAS présente quelques modifications sans importance.

LE CIT. MAUGUIN se prononce énergiquement contre toute réduction de l'armée, soit dans les cadres, soit dans l'effectif. En présence des questions politiques qui sont posées en Europe, il est du plus grand intérêt pour la France d'être prête à répondre à toutes les éventualités.

LE CIT. GUICHARD fait la critique de la politique suivie par le gouvernement.

LE CIT. BARAGUEY-D'HILLIERS se prononce pour le maintien des cadres.

LE CIT. CAVAIGNAC dépose un amendement ainsi conçu:

« Les cadres de l'armée active, en exécution de l'article 103 de la Constitution, seront fixés par des lois spéciales cans un délai qui ne pourra pas dépasser deux années. »

LE CIT. RAPPORTEUR de la commission s'oppose à l'amendement, auquel M. le ministre de la guerre déclare que le gouvernement donne son adhésion.

LE CIT. BRUNET, tout en reconnaissant l'importance de la question des cadres, soutient que la question capitale est celle de la réserve.

On entend encore le citoyen rapporteur et le citoyen Charras.

LE CIT. GOUDCHAUX. La commissin accepte l'article additionnel du citoyen Cavaignac, mais à la condition que le délai qu'il donne pour la fixation des cadres sera réduit à une année.

LE CIT. CAVAIGNAC adhère.

Lecture est donnée de l'article additionnel, ainsi modifié.

» Les cadres de l'armée active seront, en exécution de l'article 103 de la Constitution, fixés dans une loi spéciale qui sera présentée dans le délai d'une année. » — Adopté.

LE CIT. DAVY dépose le rapport de la commission chargée de l'examen d'une proposition tendant à accorder un représentant à nos possessions dans les Indes. M. le rapporteur demande l'urgence et que la discussion soit fixée à samedi. — Adopté.

L'Assemblée fixe également à samedi la discussion relative aux pensions civiles.

La délibération sur le budget du ministère de la guerre est reprise. On passe à la discussion des chapitres.

Chap. 1er. — Administration centrale (personnel), 1,732,300 fr.

La commission propose une réduction de 51,300 fr.

Après quelques explications données par M. le commissaire du gouvernement, ce chapitre est réservé.

Chap. 2. — Administration centrale (matériel), 302,150 fr. — Adopté avec une réduction d 11,150 fr.

Chap. 3. — Frais généraux d'impression, 294,000 fr. — Adopté, réduit à 260,000 fr.

Chapitre 4. — Etat-majors, 13,180,094 fr.

La commission propose sur ce chapitre une réduction de 696,894 fr.

Sur l'observation du citoyen commissaire du gouvernement, il est procédé à un vote spécial sur chacun des articles composant ce chapitre.

L'article 1er (traitement des maréchaux de France, officiers généraux et officiers du corps spécial d'état-major), dont le crédit demandé est de 210,000 fr., est adopté avec une réduction de 10,000 fr.

Art. 2. Généraux de division. — Cet article se divise en plusieurs catégories.

Le traitement de dix sept généraux commandant les divisions militaires est réduit, de 441,330 fr., à 415,480 fr.

Celui des deux généraux présidens du comité d'artillerie, subit une réduction de 2,100 fr.

Sept généraux de division, membres des comités d'artillerie et du génie, 139,230 fr. — Adopté avec une réduction de 3,150 fr.

Deux présidens des comités d'infanterie et de cavalerie, 32,568 fr. — Adopté.

Dix membres de ces comités, 184,888. — Adopté.

Trois généraux pourvus de commandement à Paris, 71,670 fr.

La commission propose une réduction de 12,750 fr.

Après une épreuve douteuse, il est procédé au vote sur cet article par scrutin de division.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	531
Pour,	304
Contre,	237

L'Assemblée a adopté la réduction.

LE CIT. PRÉSIDENT fait connaître que la cérémonie pour la solennité de demain commencera à dix heures; les citoyens representants se réuniront à neuf heures et demie dans les salons de la présidence.

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

—Par arrêté du préfet de la Seine en date du 27 avril, placardé ce matin, pris en vertu de la loi des 15 et 19 mars dernier, la grande opération des élections dans les départements a été réglementée comme il suit.

Les listes électorales seront définitivement closes et arrêtées le 8 mai.

Le même jour, au plus tard, des affiches émanant des mairies indiqueront les locaux affectés aux sections.

Le 9, on commencera l'opération de la délivrance des cartes aux électeurs.

Le 13, à huit heures du matin, les scrutins seront ouverts et il ne seront fermés qu'à 6 heures du soir.

Le 14, deuxième jour consacré aux votes, le scrutin ouvrira encore à 8 heures du matin dans toutes les sections. Ce dernier jour, le scrutin sera clos à quatre heures de relevée.

Enfin, les votes qui ne seront pas formulés sur papier blanc et ceux qui porteraient quelque signes extérieurs ne seront pas reçus.

— MM. les artistes sont prévenus que l'entrée des objets qu'ils apporteront aura lieu dorénavant par les deux grilles du jardin, près le palais, sur le quai et dans la rue de Rivoli, de 10 à 4 heures. Sont exceptés les objets d'un trop grand poids qui ne pourraient être transportés à bras d'hommes, et qui continueront à entrer par les deux guichets du Pont-National et de l'Echelle.

— On vient d'ajouter une troisième salle de berceaux à la crèche Saint-Louis-d'Antin, rue Saint-Lazare, 148. Cet établissement pourra désormais réunir soixante-dix enfants. Une surveillante et six femmes suffisent à tous les soins. Malgré le trop grand nombre 'enfants (il y en a cinquante-deux, et les deux salles n'en devaient pas réunir plus de quarante), l'épidémie a respecté l'asile de la charité intelligente, ce qui p ouve qu'au moyen d'une bonne aération, d'une alimentation régulière et saine et d'une grande proprete, on peut faire disparaître tous les inconvénients de l'agglomération et prévenir même le choléra.

— L'affaire du citoyen Madier de Montjau jeune, prévenu de rebellion et d'outrages envers un magistrat de l'ordre administratif dans l'exercice de ses fonctions (refus d'admettre le commissaire de police au club de la rue Montesquieu), avait été l'objet d'une remise à la 6e chambre de police correctionnelle, remise motivée par l'absence de M. Madier de Monjau aîné, absent de Paris. Aujourd'hui, le tribunal en accordant une nouvelle remise, a fixé définitivement l'affaire au jour de mercredi prochain.

— On annonce qu'une médaille va être frappée en commémoration de l'Assemblée nationale constituante actuelle. Cette médaille, qui sera donnée à tous les membres qui ont siégé dans cette Assemblée, portera, d'un côté, l'effigie de la République, et de l'autres l'énonciation des principales lois qu'elle a votées.

—M. l'abbé Châtel a été arrêté ce matin à quatre heures et demie, dans son domicile, passage Dauphine. A la suite d'une longue perquisition, de la saisie de plusieurs manuscrits et de l'apposition des scellés sur son cabinet, M. Châtel a été conduit à la préfecture par un commissaire de police.

— Mme Lafarge poursuit activement sa demande en grâce auprès du président de la République. C'est une des premières affaires sur lesquelles le nouveau conseil-d'État va être appelé à donner son avis. Mme Lafarge écrit à beaucoup de monde pour se faire appuyer; ses autographes sont très recherchés par certaines dames. Elle parle dans ses lettres de son retour aux sentiments religieux. Du reste, sa santé est, dit-on, gravement altérée par une maladie de poitrine.

— Il y a maintenant sur l'isthme de Panama environ 1,400 passagers, et aucun moyen de transport pour la Californie. Le steamer *California*, attendu de San-Francisco le 15 mars, n'est pas encore de retour de son premier voyage. L'équipage aura déserté pour les régions aurifères. On trouve à s'embarquer, pour Gorgone, sur des canots de grandeur moyenne, moyennant 70 à 80 dollars. Sur de petites embarcations, le prix du passage est de 30 à 40 dollars.

» En arrivant ici, les émigrants américains se défont, à vil prix, de tous leurs effets pour se procurer les moyens de continuer leur route. Beaucoup d'entre eux, désespérant d'arriver au but de leur expédition, ont arrêté leur passage sur le *Crescent-City*, et retournent à New-York. Autant que nous pouvons l'apprécier ici, il y a beaucoup d'exagération dans ce qui a été dit touchant la Californie.»

— On écrit de Francfort, le 25 avril, à la *Gazette de Cologne* :

» On a conçu le projet d'ouvrir une souscription dans le but d'acquérir le Johannisberg pour en faire un don national à M. Henri de Gagern, président du ministère de l'Empire.

Les listes de souscsiption circulent, et portent déjà des signatures pour des sommes importantes. Le Johannisberg produit un revenu annuel de 70 à 80,000 florins »

— Les *Annales médico-psychologiques*, de France, relatent un fait extrêmement curieux qui a eu lieu en Algérie; il est intitulé : *Epidémie de mutilations volontaires.*

Au mois de février 1844, 350 hommes du 3e bataillon du 1er régiment de la légion étrangère étaient campés à Sidi-bel-Abbès, dans la province d'Oran. Un soldat s'était mutilé en se tirant volontairement un coup de fusil dans le poignet, 13 autres se mutilèrent de la même manière dans l'espace de vingt jours.

Aucun de ces militaires ne voulait avouer que c'était une mutilation ; tous affirmaient au contraire que c'était le résultat d'une imprudence, et il fut impossible de découvrir un motif plausible pour expliquer ces faits.

Le commandant Manselon, justement effrayé de cette épidémie, et craignant de lui voir prendre plus d'extension, leva le camp, et pour changer les habitudes de ses soldats et opérer une diversion, il les conduisit au camp d'Aïn-Tiffrit, distant de 7 à 8 lieues, et occupé par le 10e bataillon des chasseurs de Vincennes commandé par M. Boëte. Quel ne fut pas son étonnement en apprenant de M. Boëte que huit de ses soldats s'étaient mutilés en se tirant des coups de fusil dans la main!

Aucune communication n'avait eu lieu entre les deux camps et le fait, qui s'est spontanément produit dans checun d'eux, démontre l'influence de l'imitation dans les conditions les plus étranges.

—M. Thiers vient d'écrire au directeur du Musée de l'Industrie belge, qui lui avait adressé ses ouvrages sur la *propriété intellectuelle* en réclamant son concours et l'appui de son talent, « pour le remercier de son envoi et l'assurer de son sincère désir de voir toute espèce de propiété légitimement acquise, solidement garantie a l'avenir; et promettant que son concours ne fera pas défaut au soutien d'une pareille cause. » (*Emancipation.*)

Casino des arts. — Aujourd'hui jeudi 3 mai, grand concert vocal et instrumental dans lequel on entendra MM. Dervis, Lauvergne, Dach, Zong, Pedorlini, Bady, Garain; Mmes Lucas, Cellini, Deville. Entre les deux parties expériences de double vue par M. Gandon et son neveu, âgé de 14 ans. L'orchestre sera conduit par Villant Bordogni. Incessamment les tableaux vivants par l'ancienne troupe des Variétés. Prix : 1 fr.

— Les provinces polonaises subjuguées par les Moscovites, depuis les trois partages jusqu'au congrès de Vienne, sont :

1° Les neuf gouvernements : Witebsk, Mohilew, Grodno, Minsk, Vilna, Volhinie, Podolie et Kief. On évalue la population de ces provinces à 8,000,000.

2° Le royaume de Pologne, composé de cinq gouvernements, sont : Varsovie, Lublin, Radom, Plock et Augustow. Cette partie de la Pologne compte 4,800,000 habitants.

— Un particulier fait en ce moment construire au sommet de la butte Montmartre, pres du moulin de la Galette, une haute tour, au sommet de laquelle seront les instruments d'un observatoire complet. Du haut de cette tour, l'œil des spectateurs embrassera un panorama magnifique de plus de cent lieues de superficie, au milieu duquel se trouvent Paris et ses mille édifices.

Cet observatoire sera public.

— Dimanche soir, dans la rue Mazarine, un homme dont la physionomie portait les traces d'une anxiété profonde, s'adressa à un commissionnaire : — N'avez vous pas trouvé sur votre chemin un portefeuille contenant cent billets de banque attachés avec un épingle? Je les ai égarés en sortant de l'Institut ; je suis un homme perdu. — Pas encore, répliqua l'honnête commissionnaire.

En disant ces mots, il présentait le portefeuille qu'il venait de ramasser. L'inconnu lui donna un billet de 500 fr., et comme il ouvrait sa redingote pour replacer son portefeuille, le commissionnaire vit une veste galonnée, et repoussant le billet, il dit : — Merci, je ne veux pas de votre argent ; de domestique à homme de peine il n'y a que la main. Si vous me parliez de boire un verre de vin, à la bonne heure ! —Ce qui fut dit fut fait. Cet honnête ouvrier se tient ordinairement rue Dauphine, et se nomme Morand.

— La nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève, monument splendide, original et complet, est terminée. On s'occupe d'y placer les livres, après cette dernière opération le vieux bâtiment de Montaigu va disparaître et dégager au nord la belle place du Panthéon. Peu de quartiers dans Paris sont aussi riches en monuments que le sommet de la butte Sainte-Geneviève. Sans compter le Panthéon qui en est comme le chef, il y a la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève, le nouveau collége Sainte-Barbe, l'Ecole de Droit, la mairie du 12e arrondissement qu'on termine, et cette charmante église de Saint-Etienne-du-Mont tant admirée des amateurs pour son portail, son jubé, son inimitable chaire et la merveilleuse boiserie de son orgue.

— Hier au soir le carré de la porte Saint-Denis avait repris son aspect ordinaire.

— On travaille nuit et jour place de la Concorde et dans les grandes avenues des Champs-Elysées aux immenses préparatifs de la grande fête nationale du 4 mai, premier anniversaire de la proclamation de la *République française*, par l'Assemblée nationale.

L'architecte de la chapelle dressée à la base de l'obélisque des pharaons est encore M. Charpentier, et les entrepreneurs MM. Bellu et Daunay.

Le feu d'artifice qui sera tiré à la barrière de l'Etoile est de M. Constantin.

L'architecte des fériques illuminations de la place de la Concorde et de la grande avenue des Champs-Elysées est de M. Visconti.

Les quatre statues colossales placées aux sommets des pyramides construites aux quatre angles du pont de la Concorde, représentant les Sciences, les Arts, l'Agriculture et le Commerce, sont de MM. Petit et Deligan.

Les cinq statues qui décorent la chapelle sont : La Paix, par M. Klagmann; les Cultes, par M. Dubolt; La Liberté, par MM. Esseline et Grotaers; l'Egalité, par MM. Chambard et Gruyère, et la Fraternité, par MM. Pallet et l'Evêque.

On peut annoncer au public que le 4 mai, au soir, la place de la Concorde, le pont, la rue et l'avenue des Champs-Elysées présenteront un coup d'œil vraiment féerique.

— *Erratum*. — Dans un article de notre journal d'hier, qui concerne l'ajournement d'une élection électorale aux Batignolles, il y a un erreur typographique. Au lieu de 5 *mai*, lisez 15 *mai*.

Bourse de Paris du 3 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0[0 j. du 22 mars. .	89 35	89 95	89 35	89 80	88 60
4 1[2 0[0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0[0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	» »
3 0[0 j. du 22 déc. . .	57 50	58 »	57 70	58 »	56 80
Action de la Banque.	2400 »	2405 »	2400 »	2400 »	2390 »
Obligations de la Ville	1110 »	1107 50	1108 75	1108 75	1110 »
4 canaux avec prime.	1067 50	» »	» »	1067 50	1065 »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	» »
Bourgogne, j. d'avril.	888 75	» »	» »	887 50	887 50
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	» »
Mine de la Grand-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	3000 »	» »	» »	3000 »	3000 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild ...	87 »	Belgique, Emp. 1840..	91 1[8
Emprunt romain.........	77 3[4	Belgique, Empr. 1842.	» »
Emprunt d'Haiti.........	» »	Belgique, Trois 0[0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1[2 hollandais....	» »
Dette passive...............	» »	Empr. portugais 5 0[0..	» »
Trois 3 0[0 1841..	» »	Emprunt du Piémont..	900 »
Dr Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	315 »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
Saint-Germain,	cptant	427 50	427 50	425 »
Versaille, R. D.	cptant	207 50	217 50	207 50
Versailles, R. G.	cptant	180 »	177 50	177 50
Paris à Orléans,	cptant	857 50	857 50	855 »
Paris à Rouen,	cptant	575 »	577 50	575 »
Rouen au Havre,	cptant	290 »	290 »	285 »
Avignon à Marseille,	cptant	215 »	215 »	217 50
Strasbourg à Bale,	cptant	105 »	105 »	106 »
Du Centre,	cptant	365 »	365 »	360 »
Amiens a Boulogne,	cptant	» »	» »	» »
Orléans à Bordeaux,	cptant	405 »	406 25	405 »
Du Nord,	cptant	455 »	455 »	451 25
Paris à Strasbourg,	cptant	375 »	377 50	375 »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,

EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 4 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE-FRANÇAIS. —

OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.

SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. — La Famille.

THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE. — L'Hurluberlu, Premières amours, le Bouquet de violettes.

VARIÉTÉS. — Jobin et Nanette, l'Habit vert, les Beautés, Mme Larifla.

VAUDEVILLE. — Les Prétendans, J'attends un omnibus, Riche d'amour, 2e numéro de la Foire.

THÉATRE MONTANSIER. — Trompe la balle, l'Omelette, les femmes saucialistes, Chansonnettes, E. H.

PORTE SAINT-MARTIN.—

AMBIGU. —

GAITÉ. — Les Orphelins, le Facteur.

THÉATRE-NATIONAL.—

FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Gibier, Mathieu, le Mobilier de Bamboche.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, le Père Marcel, Ce qui aux grisettes, C'est ici qu'on ressuscite.

THÉATRE-CHOISEUL. — L'Anguille de Melun, Arlequin et Colombine, les Deux Mousquetaires, Saltimbanques.

CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.

THÉATRE DE LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis, samedis et dimanches.

CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.

SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.

DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.

PANORAMA.—Champs-Elysées.—Bataille d'Eylau.

JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.

CLOSERIE DES LILAS. —Bals les Dimanche, Lundi et Jeudi.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.